

GREVE 2017 : + 418 655 € pour les salariés

-  Application de l'ancien accord : plus favorable pour 2017 sur l'intéressement,
 -  Cette clause ne s'appliquera pas en 2018,
 -  1 154 128 € grâce à l'ancien accord,
 -  1 039 563 € avec le nouvel accord,
- } Gain pour les salariés de **114 565 €**

En réalité, sans grève, la proposition initiale de la direction aurait fait perdre **418 655 €** aux salariés !

Nos revendications suite à l'assemblée générale d'avant grève :

St Denis le 10/06/2017 - Assemblée Générale CFDT - CGTR

⇒ Décision d'un appel à la grève pour le mardi 13/06/2017 à 7h30 au siège de Groupama à Ste Marie

Revendications

- Augmentation de salaire : 150€ Net / Mois
- Fermeture le samedi
- Accord Intéressement 2017-2019
 - Enveloppe globale (EG) = 10% du Résultat Net avant impôt et Inté_{me}
 - + Env. sup. 100% EG si ratio combiné ≤ à 100%
 - + Env. sup. 60% EG si taux satisfaction ≥ à 80%
 - + Env. sup. 60% EG si croissance Cotisations Acquisées ≥ à 2%
 - + Env. sup. 60% EG si Frais généraux ≤ à 34%
 - Plafond légal (20% MSB DADS)
 - Plus de déduction de la Réserve Spéciale de Particip
- Maintien des Avantages / Critères acquis pour les salariés, conjoints et enfants.
- Maintien de la Complémentaire Frais de soins en l'état
- Le paiement des Heures supplémentaires
- Mise en place d'une GPEC, Promotion interne et préférence régionale dans les recrutements.
Commission de recrutement (avec les partenaires sociaux)

Pour la CFDT,
Claire SAADANI

Pour la CGTR,
Vincent PAYET




P.S: Copie à l'Inspection du Travail



La grève 2017 c'est aussi :

- Plages horaires hors réception pour le réseau,
- Fermeture des samedis après jours fériés et AG,
- Paiement ou Récupération des heures supplémentaires,
- Mise en place de groupe de travail sur les problématiques réseau,
- Maintien des avantages salariés,
- Aucune sanction pour les grévistes,
- De la solidarité,
- Mieux se connaître ...

La CGTR n'a pas cédé à la pression et n'a pas signé un accord d'intéressement moins favorable, elle demande que le meilleur accord soit appliqué pour 2018 et 2019.

Notre vision : « Le bien être des salariés au cœur de nos préoccupations »

La vraie vie des salariés se défend chez nous



Que tu souhaites en savoir plus sur l'action de la CGTR GOI ou adhérer à la CGTR GOI pour soutenir celles et ceux qui défendent ou améliorent les droits des salarié(e)s dans notre entreprise. Tu peux prendre contact directement auprès d'un(e) Elu(e) de la CGTR GOI. Tu peux envoyer un mail directement à l'adresse suivante :

scgtrgoi@gmail.com

GREVE 2017 : + 418 655 € pour les salariés

Pour mieux comprendre :

Sur la base des résultats 2017, voici le comparatif entre l'ancien accord d'intéressement, le nouvel accord, la proposition de la direction lors de la commission de dialogue social du 15/05/2017 et les revendications suite à l'assemblée générale du 10/06/2017 avant la grève :

	Règles en fonction des cas, ancien accord, nouvel, proposition direction avant grève, revendication suite AG	Données	Ancien accord (2014 / 2016)	Nouvel accord, 2017 / 2019 (CFDT, FO et CFE-CGC)	Propositions de la direction avant la grève (CDS du 15/05/2017)	Revendications suite AG du 10/06/2017 pour appel à la grève CFDT et CGTR
Base de calcul Enveloppe globale (EG)	6 % du résultat avant IS	Résultat	339 449 €			
	7,5 % du résultat avant IS	avant impôt		424 311 €		
	8% du résultat avant IS	5 657 484 €			452 599 €	
	10 % du résultat avant IS					565 748 €
Bonification ratio combiné	90 % EG si ratio combiné <= 99 %	Ratio combiné = 96,27 %	305 504 €			
	45 % EG si ratio combiné <= 98 %			190 940 €		
	25% de EG si le ratio combiné avant intéressement et charges afférentes < ou = à 94%				zéro €	
	100 % EG si ratio combiné <= 100 %					565 748 €
Bonification satisfaction clients	50 % EG si client satisfaits >= 82 %	Satisfaction = 86 %	169 725 €			
	20 % EG si INR >= +1 point ; 45 % EG si INR >= 3 points	Taux INR ? Nous avons tenu compte de l'enveloppe en l'absence du taux INR. Entre 113 et 190 000 € à déduire si objectif non atteint		190 940 €		
	25% de EG si INR = +6 en 2017, +9 en 2018, +12 en 2019				113 150 €	
	60 % EG si client satisfaits >= 80 %	Satisfaction = 86 %				339 449 €
Bonification développement	50 % EG si CA >= 2,5 %	CA = 4,16 %	169 725 €			
	20 % EG si CA >= 2,7 % ; 45 % EG si CA >= 4 %			190 940 €		
	12,5% de EG si CA >= 4% et < 6% ; 25 % de EG si CA >= 6%				56 575 €	
	60 % EG si CA >= 2 %					339 449 €
Bonification frais généraux	50 % EG si ratio <= 33 %	FG = 29,2 %	169 725 €			
	10 % EG si FG <= 30,1 %			42 431 €		
	25% de EG si FG < a 29,5% du CA en 2017, 29 % du CA en 2018, 28,5% du CA en 2019				113 150 €	
	60 % EG si ratio <= 34 %					339 449 €
TOTAL			1 154 128 €	1 039 563 €	735 473 €	2 149 844 €

Que tu souhaites en savoir plus sur l'action de la CGTR GOI ou adhérer à la CGTR GOI pour soutenir celles et ceux qui défendent ou améliorent les droits des salarié(e)s dans notre entreprise. Tu peux prendre contact directement auprès d'un(e) Elu(e) de la CGTR GOI. Tu peux envoyer un mail directement à l'adresse suivante :

scgtrgoi@gmail.com